

Voici une petite note pour rappeler quelques règles de bienséance concernant la réservation des refuges et surtout des gîtes et campings lors des déplacements sur plusieurs jours.

En effet, il arrive aujourd'hui que des CAF se fassent refuser par certains hébergeurs suite à des annulations de dernière minute un peu trop répétitives et pour des raisons futiles.

Les refuges ayant par définition la "fibre montagnarde" comprennent plus facilement les annulations pour cause de mauvais temps. Les professionnels de l'hébergement autres (gîtes et campings en vallée) s'adressant à un public beaucoup plus éclectique que les seuls amoureux de montagne sont beaucoup moins conciliants, et à juste titre, lorsqu'on les prive en toute dernière minute des bénéfices de leur activité.

Sauf pour des raisons légitimes, nous rappelons donc ici qu'il est important de tenir ses engagements de réservations auprès des professionnels de l'hébergement.

Dans tous les cas, il est à noter que les arrhes versées sont acquies à l'hébergeur (sauf accord commercial négocié dans le respect du "gagnant-gagnant"). Attention, lors d'acompte la totalité du séjour réservé est dû.

Nous participerons ainsi à maintenir une bonne image de la famille CAF.

Merci de votre compréhension !

Passez de bons moments dans nos montagnes !